

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine, LOUBRIAT Clément, AUZELLOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,

Conseillers absents excusés : DUCHOWICZ Carine, ROQUIÉ Yoann,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET, LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT

Conseillers absents non excusés : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

OBJET : Modification des statuts du SIVOM d'AYEN : Retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Roche au 31 décembre 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du SIVOM d'AYEN en date du 23 janvier 2023 relative à la modification des statuts du SIVOM d'AYEN suite à la demande de retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Roche au 31/12/2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Roche au 31 décembre 2023,
- **ACCEPTE** les modifications du périmètre avec le retrait de la commune de Saint-Cyr-La-Roche,
- **ACCEPTE** la modification des statuts du 31 décembre 2019 (aux articles 1, 2 et 6), tels qu'annexés ;
- **PRECISE** qu'il n'y a ni personnel ni emprunt ni bien détenu.
- **SOLLICITE** de Messieurs les Préfets de la Corrèze et de la Dordogne l'intervention d'un arrêté inter-préfectoral.

Pour copie conforme,
Le Maire,

